



PRIN DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouveaux détails sur les chemins de fer en Angleterre. — Changement d'opinion des journaux anglais. — Ouverture du Musée Dupuytren. — Affaires d'Espagne. Décret pour l'armement général. — Opinion du National sur M. de Mendizabal. — Elections de Herve. — Budget de la Belgique. — Nouvelles associations industrielles. — Convention de la régence de Louvain relative à l'université catholique. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 novembre. — On lit dans le *Courier* : Nous extrayons du *Times* la table suivante des spéculations ouvertes pour la construction des chemins de fer. Nous croyons cependant que cette table est encore loin d'être complète. Voici comment les actions se négocient à la bourse :

CHEMINS DE FER.	NOMBRE des act. de chacune.	MONTANT CAPITAL.	
		Livres.	Livres.
Londres à Brighton.	30,000	20	900,000
Id. Id. (opposition.)	45,000	20	900,000
Grand chemin de l'ouest	30,000	100	3,000,000
Londres à Birmingham.	25,000	100	2,500,000
Londres à Greenwich.	20,000	20	400,000
Londres à Southampton.	25,000	100	2,500,000
Londres à Croydon.	8,000	50	400,000
Le chemin de North-Midland.	12,000	100	1,200,000
Preston à Wyre.	2,600	50	130,000
Le nord et de l'est.	20,000	100	2,000,000
Bristol à Exeter.	15,000	100	1,500,000
Londres à Gravesend.	30,000	20	600,000
Londres à Blackwall.	42,000	50	600,000
Route commerciale de Blackwall.	42,000	50	600,000
Des comtés orientaux.	60,000	25	1,500,000
Le grand chemin du nord.	3,000	100	300,000
Grand chemin de jonction de Londr.	15,000	50	750,000
Chemin du sud est.	28,000	50	1,400,000
Londres à Shoreham et Brighton.	18,000	50	900,000
Galeshead à South-Shield.	1,400	100	150,000
Chemin de Cheltenham à celui de 7,500	100	100	750,000
Tout.			23,300,000

qui fait plus de 582,500 francs.

— On lit dans le *Morning Herald* : Hier, une réunion de lords, d'actionnaires ; de directeurs et d'un grand nombre de spectateurs, se tint au chemin de Greenwich, sur le lieu des travaux, pour assister à la course d'essai de la machine de la compagnie, le *Royal Guillaume* ; elle parcourut une distance d'un mille en quatre minutes, de la manière la plus brillante. Un verre rempli jusqu'aux bords, fut placé par un sautoir qui s'y trouvait, sur un dé qui supporte le rail, et de vérifier le degré de vibration qui occasionne le passage de la machine avec le tender, sa provision d'eau et de charbon et plusieurs voyageurs, c'est-à-dire un poids égal à 14 tonnes ou 30,000 livres. Pas une goutte d'eau ne fut renversée, et on n'aperçut pas la plus légère trace de vibration. Ceux qui se tenaient au-dessous des arcades, au moment où la machine passait au-dessus, étaient étonnés de trouver que le bruit causé par son passage n'était pas plus grand que celui d'un fiacre dans une rue.

— La gazette officielle doit annoncer prochainement que le parlement est de nouveau prorogé au 1^{er} décembre. Il sera prononcé alors une dernière prorogation jusqu'au commencement de février, époque où le parlement se réunira pour reprendre ses travaux. (Sun.)

— D'après des lettres reçues de Lisbonne, le mariage de la reine avec le prince de Saxe-Cobourg est considéré comme définitivement décidé et paraît devoir être contracté pendant le mois de novembre. On allait faire le recensement général de la population du royaume portugais.

FRANCE.

Paris, le 4 novembre. — On lit dans la *Sentinelle de l'Armée*, du 1^{er} novembre : Le grand état-major actif de l'expédition contre Abd-el-Kader sera composé ainsi qu'il suit : 1^o de M. le maréchal Clauzel, commandant en chef ; 2^o de M. le lieutenant-général baron Rapatel ; 3^o de M. le général marquis Oudinot, commandant l'avant-garde, qui se composera de toute la cavalerie et de quatre bataillons d'infanterie des 2^o et 17^o légers ; 4^o de M. les généraux Desmichels, de Perregaux et de Langens.

Le nom de ces officiers-généraux doit nous prouver qu'il ne s'agit pas seulement de tirer une vengeance éclatante de la personne d'Abd-el-Kader, mais que nous ne le craignons que trop, n'attendra pas notre avant-garde, et se retirera vers ses quartiers, mais que le véritable but de cette expédition est d'ajouter un fleuron de plus à nos conquêtes dans le nord de l'Afrique, et de planter notre drapeau sur les murs de Constantine.

tion est d'ajouter un fleuron de plus à nos conquêtes dans le nord de l'Afrique, et de planter notre drapeau sur les murs de Constantine.

— Le parquet s'est enfin exécuté : il vient de restituer aux libraires chez qui l'on avait opéré des saisies, il y a six semaines, les exemplaires des ouvrages que les scrupules de M. le ministre de la justice avaient fait mettre à l'index. Sur une invitation du procureur du roi, ces libraires se sont présentés au greffe et en ont retiré les livres qu'on leur avait enlevés.

— Morey est toujours très-souffrant, et l'on ne sait encore si l'on pourra conserver ses jours jusqu'à l'ouverture des débats.

— La cour de cassation, présidée par M. le comte Portalis, premier président, a fait sa rentrée aujourd'hui. Le discours de rentrée a été prononcé par M. le procureur-général Dupin : le sujet de son discours était une esquisse de la vie des douze magistrats (L'hôpital, Daguesseau, la Vaquerie, Math, Molé, Henrion de Pensey, Omer Talon, Lervin, Ant. Séguier, Ch. Dumoulin, Cujas, Patru et Gerbier), dont les portraits ont été choisis par le roi, pour orner la galerie de la chambre de requêtes, autrefois dit de St. Louis. Il l'a terminé par l'éloge succint de deux magistrats à la cour de cassation, MM. Carnot et de Vergès, et du fameux jurisconsulte Toullier, tous trois décédés dans le courant de l'année.

— On lit dans le *Journal des Débats* : « M. Victor Franklin, avocat, vient de publier une brochure sur le *Suicide*. Elle est pleine des sentiments les plus élevés exprimés dans un style chaste et noble. M. Franklin recherche les causes de cette plaie funeste ; il indique ses effets désastreux sur l'économie sociale ; pour la guérir, il cherche le remède dans les considérations les plus hautes de la philosophie et de la morale. Il est triste de le dire : mais le suicide n'est pas un mal isolé ; c'est un des effets de l'état des esprits, un des symptômes de la crise sociale dans laquelle nous nous trouvons.

« C'est moins le suicide qu'il faudrait combattre que la cause générale qui le produit avec bien d'autres maux. Quand le sentiment moral et religieux aura repris toute sa force chez nous, quand on croira et quand on craindra un avenir dans un autre monde, quand la stabilité de l'état social ne permettra pas de s'abandonner à des espérances folles que suit bientôt le désespoir, la manie du suicide tombera d'elle-même. Il n'en faut pas moins remercier ceux qui, comme M. Franklin, font de généreux efforts pour rappeler les hommes à l'estime d'eux-mêmes, à la connaissance de leurs devoirs, et, par conséquent, à l'amour de la vie. »

— Un habitant de Ham a calculé que depuis cinq ans que les ministres de Charles X sont prisonniers dans ce pays, on aurait dépensé dans cette ville au moins un million deux cents mille francs. Tout est devenu très-cher dans le pays, et les habitants tirent un profit considérable de la présence des prisonniers.

— On n'a sans doute pas oublié qu'à l'époque où les dernières lois sur la presse furent présentées aux chambres de France, les journaux anglais furent unanimes à blâmer le gouvernement français. On eut dit que nos voisins avaient pris sous leur protection la presse révolutionnaire, et qu'ils accepteraient désormais l'héritage de toutes ses haines, de toutes ses violences et de tous ses scandales.

Deux mois se sont à peine écoulés, et déjà on remarque un grand changement dans le ton et le langage de la presse whig et tory. Elle revient peu à peu sur ses premières impressions. Le *Courrier*, le *Times* et le *Globe* ont tout-à-fait cessé leurs accusations et leur sévérité se reporte sur les actes de la presse parisienne.

OUVERTURE DU MUSÉE DUPUYTREN.

On se rappelle que M. Dupuytren a légué en mourant deux cent mille francs à l'école de médecine, pour l'établissement d'une chaire d'anatomie pathologique ; le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu ne pouvait mieux terminer une carrière toute de dé-

vouement à la science et aux progrès de l'art ; M. Dupuytren n'a pas voulu s'appuyer seulement sur ses titres de gloire pour passer à la postérité, il a mieux aimé confier son nom à la reconnaissance de la faculté et de ses nombreux élèves.

Ce dernier regard d'intérêt, jeté par l'illustre mourant sur l'école qui l'accueillit, dont les amphithéâtres avaient applaudi à ses premiers triomphes, ces derniers vœux exprimés en faveur d'une science à laquelle il avait consacré les travaux de sa jeunesse, cette noble manière de payer sa dette à l'art qui l'avait enrichi, ne seront pas oubliés ; ce sont des titres que la postérité ne lui contestera pas, même après que le savant, après que l'éloquent professeur, le chirurgien profond, aura été dépassé.

En moins de deux mois nous avons vu s'élever ce bel établissement dans l'emplacement des amphithéâtres de l'École-pratique ; au milieu de l'ancienne église des Cordeliers, on a construit une immense salle, soutenue par deux rangées de colonnes, convenablement décorées, où l'on voit maintenant, rangées dans un ordre favorable à l'étude, toutes les variétés de lésions qui peuvent affecter le corps humain ; ce musée, commencé vers les premiers jours de septembre, dans lequel une foule d'ouvriers travaillaient encore la semaine dernière, est déjà riche de pièces anatomiques fort curieuses, bien classées et préparées avec un art et un soin dignes d'éloges.

Les maladies des os, leurs difformités sont particulièrement remarquables ; viennent ensuite les maladies des divers appareils et organes de l'économie, les monstruosités, et enfin les magnifiques pièces artificielles de M. Dupont, qui est parvenu, comme on le sait, à donner à ses modèles en cire, l'effrayante vérité des maladies les plus hideuses de l'humanité.

L'école de médecine possédait déjà la plus grande partie de ces pièces anatomiques, dont ne profitaient ni la science, ni les élèves ; entassées pour la plupart dans les greniers de la faculté, dans un mauvais état de conservation, il a fallu beaucoup de zèle et de persévérance pour remettre de l'ordre dans ce chaos, et pour rendre ces pièces altérées dans l'esprit de vin, leur forme et leur couleur. Grâce à ce travail, exécuté en si peu de temps avec une adresse et une activité merveilleuses, un grand nombre de pièces importantes, perdues et ignorées, sont maintenant rendues à la science.

Le musée Dupuytren peut déjà rivaliser avec les musées semblables de Florence et de Bologne. Il surpasse ceux de Leyde, que M. Orfila est allé visiter exprès, et dans peu d'années il sera sans doute unique en Europe ; pour peu que MM. les professeurs de l'école imitent le zèle de leur doyen, les hôpitaux de Paris leur fourniront rapidement de nombreux matériaux pour combler les lacunes de cette importante collection. Le nom de Dupuytren est gravé en lettres ineffaçables sur ce monument ; une nouvelle génération d'élèves ignorera dans quelques années quel est le fondateur de la chaire d'anatomie pathologique ; mais le musée Dupuytren rappellera toujours à la faculté le nom et la générosité d'un de ses plus illustres professeurs.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici le texte du décret d'armement général, que nous avons annoncé dans notre n° d'hier :

« Dans la glorieuse carrière de liberté et de prospérité ouverte aux Espagnols réunis autour du trône légitime, tout dépend de la prompte conclusion de la guerre fratricide que soutiennent les partisans de la nation et de mon auguste vie. Cette nécessité, qui chaque jour prend un caractère plus impérieux, exige à la vérité des sacrifices étendus, mais peu durables, et qui ne sont ni extraordinaires ni violents, pour le caractère noble et généreux de ceux qui ont su immortaliser si souvent leurs noms par des actes glorieux de dévouement et d'amour pour le pays. Cette considération, dont l'influence est irrésistible, développée dans l'exposition que vous m'avez adressée, appuyés sur la manifestation spontanée des vœux publics, et revue par les Cortès à l'occasion de la loi du 31 décembre dernier, a dé-

aidé ma volonté royale à ordonner un grand armement capable de conduire à un résultat si important, et pour le réaliser, le conseil des ministres entendu, je décrète au nom de mon auguste fille Isabelle II, ce qui suit :

« Tous les Espagnols célibataires ou veufs sans enfants, âgés de 18 à 40 ans accomplis, sont appelés au service des armées et considérés dès à présent comme soldats.

« Sur le nombre total des hommes que fournira cet appel, 100,000 seront organisés et mis en état de servir immédiatement.

« Ces 100,000 hommes seront répartis entre les diverses provinces du royaume suivant leur population. Les capitaines-généraux devront adopter, d'accord avec les députations provinciales, les mesures nécessaires pour mettre sur pied le contingent de chaque province.

« Sont exceptés de ce service ceux qui ne pourraient le faire à raison d'infirmités ou de causes physiques, les individus qui ont reçu l'ordination comme prêtres, les individus retraités et licenciés de l'armée de terre et de mer.

« Les fils uniques des veuves pauvres et de pères sexagénaires ou infirmes ou pauvres, si leur travail est nécessaire pour assurer l'existence de l'ascendant.

« Pour cette fois le défaut de taille, déterminé pour le recrutement ordinaire de l'armée, ne pourra être invoqué comme moyen d'exemption.

« Les employés qui feront le service conserveront leurs fonctions et les avantages attachés à leur carrière, et les étudiants obtiendront pleine garantie pour leurs matricules respectives.

« Quiconque fournira la somme de 4,000 réaux sera affranchi du service. Cette somme sera destinée à l'armement, à l'habillement et à l'équipement des soldats, et ne pourra être employée à aucun autre objet.

« Les 100,000 hommes qui feront le service dès-à-présent seront exemptés pour toujours du tirage au sort pour le recrutement de l'armée et des milices provinciales.

« Les hommes appartenant à la garde nationale, qui se trouveraient compris dans le présent appel, pourront réclamer certains avantages à raison de leur service.

« Dans les quatre mois qui suivront la cessation de la lutte actuelle, tous les individus compris dans le présent appel extraordinaire seront licenciés, si antérieurement une diminution n'a pas été opérée sur le nombre total.

« L'armement devra être terminé le premier du mois de décembre prochain, pour que ce jour-là les cadres d'instruction puissent être remplis.

« Fait au Prado, 24 octobre 1835. »
— On lit dans la *Quotidienne* : « Nous apprenons par notre correspondance particulière que l'infant d'Espagne don Sébastien vient d'arriver au quartier-général de Charles V.

« Don Sébastien était en Italie; il a traversé une partie de la France, et a franchi la frontière le 29 octobre. L'infant don Sébastien est fils de la princesse de Beira et par conséquent neveu du roi d'Espagne. Il est né en 1811, et a épousé en 1822, la princesse Marie-Amélie, sœur du roi de Naples. »

— On écrit de Madrid, 28 octobre :

« Rien ne saurait égaler l'enthousiasme qui a régné dans la brillante représentation donnée au théâtre de la Cruz au bénéfice de la souscription nationale pour l'équipement de cent mille hommes; on peut dire que tout Madrid s'était donné rendez-vous à cette fête, à laquelle présidait la reine. M. Mendizabal était dans la loge de S. M., et dans la loge voisine on distinguait les trois autres ministres et les ambassadeurs de France et d'Angleterre. La présence de S. M. a été saluée par les plus vives acclamations. Des chants en l'honneur de la reine, de la liberté et de la patrie, ont occupé les entrées, et la lecture de quelques vers improvisés, pour annoncer une victoire des troupes fidèles sur les carlistes à Lerin, a mis le comble à l'enthousiasme. La reine est retournée au Prado à l'issue de cette représentation, dont le produit très-considérable à ce qu'on assure, a été versé dans la masse destinée à solder l'équipement de cent mille hommes. On a su depuis que l'affaire de Lerin n'avait pas été très-importante; mais enfin le champ de bataille est resté aux troupes constitutionnelles. »

— La junte de Barcelonne, qui n'avait pas encore prononcé sa dissolution et qui attendait l'arrivée du général Mina dans la capitale de cette province, s'est dissoute le 21 octobre.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le bruit court que deux engagements ont eu lieu, les 27 et 28, entre les christinos et les carlistes. — Le 27, les christinos ont obtenu un avantage marqué et sont entrés à Salvatierra. Mais

le lendemain; de nouveaux bataillons carlistes étant arrivés, Cordova a ordonné aux siens de rentrer à Vittoria. »

— Le *Journal des Débats* félicitait il y a quelques jours M. Mendizabal d'avoir adopté une marche modérée et sagement libérale au lieu d'adopter une politique de renversement. Cet éloge du *Journal des Débats* a suffi pour faire diriger contre M. Mendizabal toutes les batteries de la presse radicale.

Suivant le *National* on ne peut rien faire de valable en Espagne qu'avec les cortès constituantes. Le statut royal, la régence de la reine, les deux chambres qui dérivent du statut royal sont autant d'usurpations commises contre le principe de la souveraineté nationale.

Voici enfin comment il s'exprime sur le compte de ce Mendizabal qui naguère était l'idole des radicaux.

M. Mendizabal ayant accepté à la fin le pouvoir ministériel et la légalité existante en Espagne, légalité qui n'est que le produit de dix années d'usurpation, de mesures tyranniques et d'actes sanglants; on dit qu'il faut se contenter des garanties qu'il offre comme patriote éprouvé; mais ce n'est pas assez pour nous. Nous n'avons foi que dans les situations franches, et celle de M. Mendizabal ne l'est pas; elle l'oblige à trahir ou la révolution ou la monarchie espagnole. Qui trahit-il? son choix nous paraît déjà fait, et qu'on entende bien ceci: nous le proclamons l'homme qui depuis cinq ans a rendu à la cause du juste-milieu français et des monarches européens le plus signalé service.

Ainsi voilà de par le *National* le premier ministre d'Espagne prononcé juste-milieu, pourquoi? Parce qu'il ne veut pas apparemment proclamer la république en Espagne.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 NOVEMBRE.

La chambre des représentants est convoquée pour le 10 de ce mois.

(*Moniteur belg.*)
— M. le duc de Bassano, pair de France, ex-ministre, secrétaire-général de l'état sous l'empire, l'ami, le confident de Napoléon, était hier à Bruxelles, il était venu voir M. le marquis de Bassano, son fils, à la veille de quitter cette résidence pour aller à Madrid, et son gendre, M. de Baillet.

— On lit dans le *Mercur* : « Il est de nouvelle question de la conversion en rente à trois pour cent des titres de notre emprunt national de 48 millions de florins, dit Rotschild; un délai serait accordé aux porteurs pour opter entre l'acceptation de nouveaux titres calculés sur le pied de soixante-quinze fr. pour 3 fr. d'intérêt, et le remboursement au pair des obligations actuelles, sous peine de déchéance des intérêts à courir après ce délai. On dit que le projet de loi réglant cette matière importante sera présenté à nos chambres dans les premiers jours de leur session qui s'ouvrira mardi prochain; le discours du trône fera sans doute mention de cette circonstance. »

« Une des clauses du contrat passé avec la maison Rotschild semblait interdire la faculté de réduire les intérêts, ou tout au moins être sujette à interprétation, un négociateur a été chargé de s'entendre avec le puissant banquier sur les moyens d'aplanir les difficultés; on espère qu'il réussira, si déjà il n'y est parvenu. »

— Si nous sommes bien informés, le nouveau journal qu'il est question d'établir en cette ville, aurait pour rédacteurs principaux MM. Toussaint, Faider, Ducpétiaux, etc. On parle d'un capitaliste qui fournirait des fonds, de représentants qui épauleraient l'entreprise; enfin on cite M. Coché-Momens comme éditeur, et la feuille prendrait le titre d'*Observateur Belge*. Elle paraîtrait au 12 janvier prochain.

(*Belg.*)
— La souscription pour prendre des actions dans la Société anonyme des houillères de Sarlougchamps sera ouverte, mercredi 11 de ce mois, dans les bureaux de la Société nationale industrielle et commerciale. Les produits éventuels de cette souscription se vendent à la bourse, à raison de 12 p. c. d'avance, et les actions fermes étaient offertes hier à 14 p. c. de prime.

— Nul avis n'ayant appris au public le résultat de la délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Belgique, relative à la formation de la Société d'Ougrée, les primes provisoires sont tombées de 6 1/2 p. c.

(*Mercur.*)
— Nous apprenons que M. le colonel Chapelié, directeur de l'école militaire, qui a exprimé par la voie des journaux ainsi que plusieurs autres officiers français en mission en Belgique, le vœu de quitter le service belge pour rentrer en France, sera remplacé dans ses fonctions par M. le lieutenant colonel Renault, actuellement directeur de la fonderie et inspecteur d'armes, à Liège. Nous sommes char-

més d'apprendre que les services incontestables rendus à l'école militaire, par M. Chapelié, pourront être continués par un officier indigène, que tout le monde s'accorde à présenter comme un homme de mérite et qui, à d'autres qualités, joint celle d'ancien élève de l'école polytechnique. (*C. Belge.*)

LIEGE, LE 6 NOVEMBRE.

Nous avons annoncé il y a quelque temps, la démission de la régence de Herve. Les causes qui l'ont amenée ont été aussi exposées et débattues dans ce journal. Des sept membres démissionnaires, cinq ont été réélus avant-hier, deux MM. Voisin et Reukin ont été remplacés par MM. J. F. Hannot et Ernst, négociants.

Le résultat des élections municipales de Herve, nous semble de nature à prouver que les mesures prises par le gouvernement et à la suite desquelles, la régence a cru devoir donner sa démission n'ont pas eu l'assentiment des habitants de la ville de Herve.

Le budget des dépenses de la Belgique pour l'année 1836 vient d'être envoyé à domicile aux membres de la chambre; cette mesure aura été prise par le ministère pour que les représentants aient le temps de s'en occuper la semaine qui précède l'ouverture de la session, fixée par la constitution au deuxième mardi de novembre, 10 du courant. Voici au premier coup-d'œil ce que l'on remarque dans le budget, qui s'élève à la somme de francs 84,379,849 : 69 c.

Budget de la justice : crédits demandés pour 1836, fr. 5,447,627. Le crédit alloué en 1835 n'a été que de 5,273,727; on demande en plus au budget de 1836 : 218,900; différence en moins, au budget de 1836 : 45,000, donc, augmentation réelle résultant de la défalcation de la différence en moins, de 173,900 frs.

Budget des affaires étrangères : crédits demandés pour 1836 : 647,000; crédits alloués en 1835 : 676,800; différence en plus au budget de 1836 : 44,800; différence en moins au budget de 1836 : 74,600. Différence en moins de 29,800 frs.

Budget de la marine : crédits demandés pour 1836 : 659,278 fr.; crédits alloués en 1835 : 658,078 francs 55 centimes. Différence en plus au budget de 1836 : 1200 francs; différence en moins au budget de 1836 : 55 centimes.

Budget de l'intérieur : crédits demandés pour 1836 : 10,814,648 francs 46 centimes; crédits alloués en 1835 : 11,088,114 francs 10 centimes. Différence en plus au budget de 1836 : 153,205 francs; différence en moins au budget de 1836 : 426,670 francs 64 centimes. Diminution définitive : 273,465 fr. 64 c.

Budget de la guerre : charges ordinaires : francs 25,000,000; charges extraordinaires : 13,100,000 fr. total : 38,100,000 francs. — Dette publique : charges ordinaires : 11,716,600 francs 06 centimes; charges extraordinaires : francs 452,000; total : 12,168,600 francs 06 centimes. — Dotations : charges ordinaires : 3,305,687 francs 95 centimes; total : 3,305,687 fr. 95 centimes. Non-valurs et restitutions : charges ordinaires : fr. 1,264,000; total : francs 1,264,000.

L'esprit d'association fait d'immenses progrès dans notre pays. Il faut espérer que les entreprises qu'il va mettre en mouvement sont de véritables spéculations d'industrie, et non des opérations d'agiotage; car alors on découragerait la tendance des esprits vers l'un des plus puissants véhicules des progrès de l'industrie.

Nous recevons d'Anvers le prospectus et les statuts d'une Société anonyme qui prend le titre de *Raffinerie Anversoise*. Elle a pour objet, comme l'indique son titre, le raffinage des sucres par des procédés nouveaux, et ce pour un terme de douze années.

Le capital de la Société sera d'un million de frs., divisé en actions de cinq mille francs et de deux mille cinq cents francs, et employé en entier aux achats de marchandises et ustensiles, car les bâtiments nécessaires à la Société lui seront loués par le directeur.

L'administration de la Société se compose d'un directeur et de trois commissaires. Le directeur sera M. J. B. Huysmans, raffineur de sucre, à Anvers. Les commissaires seront : MM. L. Falcon, négociant; Georges Born, négociant; P. E. L. Meusen, avocat.

On lit aussi dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :

Nous apprenons qu'il vient de se former en cette ville sous le titre de *Société anversoise de bateaux à vapeur* une société dont le but est d'établir un service de paquebots à vapeur régulier entre ce port, Londres et Hambourg. On conçoit l'importance

d'une semblable conception qui tendant à accélérer nos communications avec deux ports aussi fréquentés ne peut être que féconde en heureux résultats. Aussi le commerce en général applaudit-il à la nouvelle entreprise, qui est vue avec d'autant plus de faveur qu'elle a un caractère vraiment national et qu'elle doit procurer au pays les avantages d'une navigation uniquement exploitée jusqu'ici par les anglais. La nouvelle société reçoit une puissante recommandation des noms des personnes chargées de la diriger, ce sont :

MM. le baron Osy, }
J. A. Elsen, } directeurs,
Th. De Cock, }
et Max. Van den Berg, administrateur gérant.

Nous apprenons que l'autorité supérieure vient de donner des ordres à la police et aux délégués de M. le contrôleur d'arrondissement des droits d'entrée et accises, pour qu'une tournée soit faite immédiatement à domicile, afin de rechercher les contraventions commises par les négociants à la loi sur la vérification et le poinçonnage des poids et mesures, pendant l'année courante.

Avis aux contribuables qui seraient en retard d'accomplir les obligations que leur impose ladite loi.

Nous avons annoncé hier l'élection faite pour le sénat, sur 214 votans, 207 suffrages ont été donnés à M. Van der Straten Ponthoz. Il n'y avait aucune opposition.

L'adjudication des travaux de la route de Saint Hubert à Recogne a été faite, le 2 novembre courant, moyennant le prix de 85,000 frs., à M. Bergh de Neufchâteau, croyons nous.

Quelques receveurs de l'enregistrement percevaient sur les actes d'appel autant de droits fixes qu'il y avait d'appellants ou d'intimés, dans le même exploit, lorsque leurs qualités de co-propriétaires, de co-héritiers, etc., ne s'y trouvaient pas exprimées.

Une décision de l'administration du 25 août 1832, qu'on trouve dans le *Journal de l'Enregistrement et du Notariat* (art. 221, 7^e cahier de 1834), servait de base à cette perception irrégulière. Le tribunal de Termonde, un des premiers qui ait été appelé à décider judiciairement cette question, vient d'ordonner la restitution de tous les droits ainsi perçus en trop, dans plusieurs cas qui lui ont été soumis.

On écrit de Valenciennes, 30 octobre :

Jedi matin, les ouvriers du four à chaux situé à l'entrée d'Anzin ont été étonnés et épouvantés à la fois par un spectacle dont l'idée seule fait horreur. En remuant leur chaux cuite, ils ont aperçu une tête d'homme et plusieurs ossements déjà à moitié calcinés. Il paraît que ces restes hideux venaient d'un individu qui, ayant voulu se chauffer pendant la nuit au bord du four, sera tombé dans le gouffre, trompé par l'obscurité ou peut-être pendant son sommeil. On ne sait encore quel est le malheureux brûlé si cruellement.

On écrit des frontières de Pologne, 12 octobre :

Les troupes russes qui ont été aux manœuvres de Kalisch sont depuis long-temps en marche pour leurs anciennes garnisons, ce qui dément la nouvelle qu'elles auraient passé l'hiver en Pologne. La plupart des Russes ont exprimé leur joie de pouvoir retourner dans leurs foyers, et bien peu ont regretté de ne pas pouvoir faire une visite en France, comme on l'avait supposé.

Le *Journal historique de Liège* donne comme parfaitement exacte l'analyse suivante de la convention relative à la translation de l'Université Catholique à Louvain.

Cette convention, ratifiée en date du 13 octobre par le corps épiscopal et par la régence de Louvain contient les dispositions suivantes. D'abord les archevêques et évêques s'engagent, tant pour eux que pour leurs successeurs, à faire donner à Louvain un enseignement universitaire complet, qui portera le nom d'Université Catholique de Louvain. (*Universitas Catholica in Oppido Lovaniensi*). La régence restera étrangère à tout ce qui concerne le personnel, l'enseignement et la discipline de l'Université, dont la direction et l'administration sont exclusivement soumises au corps épiscopal. La régence donne à l'Université la jouissance gratuite des bâtiments des Halles, du collège du Pape, du collège des Vétérans, du collège du Roi, du collège des Prémonstrés, du collège du St-Esprit, et du Théâtre anatomique, comme aussi du premier matériel indispensable à l'enseignement.

Les Halles, comme on l'assure, serviront aux leçons et contiendront les salles de la bibliothèque; une partie du collège du Pape, connue sous le nom de *Collège Philosophique*, sera appropriée à la pédagogie des philosophes, l'autre partie contiendra les cabinets de physique et d'histoire naturelle; les collèges du roi et des prémonstrés, où se trouvent

actuellement ces cabinets, seront destinés aux pédagogies des facultés de médecine et de droit, et celui du Saint-Esprit formera la pédagogie ou le collège des théologiens; de sorte qu'il y aura avec le temps un collège pour chacune des facultés. Le collège des Vétérans continuera à servir pour le cabinet et le laboratoire de chimie. Pour l'appropriation de ces bâtimens, la ville interviendra dans la dépense pour une somme fixe; le surplus de la dépense sera à la charge de l'Université. Les réparations locatives des bâtimens et les contributions personnelles seront aussi à la charge de l'Université; toutes les autres réparations ainsi que les contributions foncières demeureront à la charge de la ville. L'Université devra pourvoir à l'entretien complet du matériel et des cabinets.

La ville conserve la propriété de tous les biens meubles et immeubles dont elle aura cédé la jouissance à l'Université; le soin de veiller à leur conservation est confié à une commission de quatre membres dont deux sont à désigner par l'Université et deux par la régence. L'Université, de son côté, conserve la propriété de tous les biens meubles ou immeubles acquis ou à acquérir par elle.

Les hôpitaux et hospices civils serviront à l'enseignement clinique médical et chirurgical et à l'art pratique des accouchemens. La faculté de médecine sera chargée du service sanitaire de ces établissemens, d'après des réglemens à arrêter de commun accord entre la régence et l'Université. Le jardin botanique, entretenu par la ville, sera mis à l'usage de l'Université aux heures fixées pour l'enseignement de la botanique. Le public aura accès aux collections scientifiques en conformité des mesures d'ordre à déterminer pour assurer leur conservation et pour prévenir les abus auxquels cet accès pourrait donner lieu. La police municipale prêtera, dans les limites légales de ses attributions, un concours officieux pour le maintien de la discipline. Et comme les mœurs publiques sont un moyen essentiel de succès, la régence s'efforcera de même d'en prévenir la corruption.

La dernière phrase de cette convention a sans doute été mal comprise, du moins si le fait qu'on nous rapporte est vrai. Un malade, nous assure-t-on, n'aurait pu être admis, à cause du genre de sa maladie, dans l'hôpital civil de Louvain qui se trouve dans la dépendance de la nouvelle université.

Non seulement ce refus ne serait pas conforme à la charité qui veut que l'on soulage ceux qui souffrent, indépendamment de la cause de leurs souffrances, mais encore il serait absurde sous un autre point de vue. Est-ce qu'il est possible de créer une classe de médecins qui ne seraient pas aptes à traiter toutes les maladies qui affligent la pauvre espèce humaine.

M. Charpentier, éditeur à Paris, et les libraires L'Épine Servatius, et Geruzet de Bruxelles, publient depuis quelque temps une traduction nouvelle en français des *Œuvres de Lord Byron*, par livraisons. On sait que les ouvrages de ce grand poète ont été jusqu'à présent assez pauvrement rendus dans cette langue. Il ne faut pas du reste s'en étonner; l'impudence du public à connaître de suite les pages brillantes que Byron faisait échapper de sa plume, ne laissait pas aux traducteurs français, le temps nécessaire à l'étude de l'original; le point essentiel était d'aller vite, d'arriver le premier; le succès pour eux était le prix de la course. Et puis, il faut le dire, rien de plus difficile et de plus rare que le talent de rendre dans une langue les beautés écrites dans une autre.

M. Benjamin Larocque, qu'un séjour de plusieurs années en Angleterre, a rendu familier avec la langue de ce pays, et qui en outre s'est livré à des travaux éminens sur la littérature britannique, et le traducteur de l'édition nouvelle dont nous venons de parler. Les personnes qui connaissent son travail avant qu'il fut publié, en faisant d'avance le plus grand éloge; aujourd'hui que nous en connaissons une partie, nous y joignons le nôtre avec empressement. Il est impossible de rendre d'une manière plus fidèle et plus brillante, toutes les magnificences du style et de pensée de Byron. M. Benjamin Larocque vient de rendre à ce grand poète le plus grand service possible, car il va populariser dans la langue moderne la plus répandue, dans la langue des savans et des artistes, ses magnifiques créations.

Les éditeurs de leur côté n'ont rien négligé pour répondre à un aussi beau travail; jamais l'art de la typographie n'avait été poussé aussi loin; jamais les fabriques françaises n'avaient produit un papier semblable à celui de cette publication; enfin la gravure et le dessin ont été aussi appelés à concourir à cette belle entreprise. Une série de trente-six magnifiques portraits l'accompagnent. Ces portraits sont ceux des héroïnes des poèmes de Byron; c'est une autre traduction du genre du poète, et une traduction bien digne de lui par son étonnante perfection. Ces portraits sont au nombre de trente-six, publiés en 18 livraisons. (*Vois les annonces.*)

Voici les modes qui paraissent être le plus généralement adoptés à Paris pour cet hiver :

Modes de femmes. — Il se fait encore des manteaux brodés en soie de la même nuance que l'étoffe; cette mode est susceptible de tant de variétés, et peut atteindre tant de degrés de richesse, qu'il n'est point à craindre de la voir se passer entièrement. Parmi les manteaux négligés, nous citerons ceux fond maron, brochés en vert ou en bleu, ceux gros bleu brochés bleu sur bleu, et enfin ceux ardoise brochés en brun ou en noir, comme le plus généralement adoptés. Indépendamment du grand colle, tous ces manteaux ont de larges manches ourlées.

Beaucoup de manches se font maintenant sans couture à l'entourure.

Il paraît que la mode des petites garnitures formées par le bas de la manche froncée au poignet se généralise. Le liséré que l'on met au bord fait coquiller cette garniture et la rend très gracieuse sur la main. Sous cette garniture, on peut mettre toute espèce de manchettes de batiste ou mousseline brodée.

On porte de petits tabliers de satin-serge noir ou brun, semé de petits bouquets qui tiennent lieu des guilandes qui les entouraient.

Les gants longs se garnissent en haut de petites tresses de ruban, comme l'hiver dernier; le seul changement est dans le choix des rubans que l'on met frangés, ce qui est très joli sur le bras.

On se fait aussi de charmans colliers en satin ou poulx de soie, brodés d'un semis en couleur et festonnés aux bords.

On brode à l'avance, pour les premiers bals, de jolies robes en mousseline de soie rose. Une des broderies nouvelles se compose de petites *écailles dites écailles de syrene*, contenant dans leur demi-cercle une fleur ou un semis. On brode aussi des tulles-blondes en soie plate-blanche, qui sont d'un effet charmant pour toilettes de soirées. Les tissus légers semblent destinés à reprendre leur vogue cet hiver.

Les coiffures paraissent devoir être basses derrière, et les longs tire-bouchons rivaliseront avec les bandeaux, qui sont trop avantageux aux jolies physionomies pour être jamais complètement abandonnées.

Modes d'hommes. — Parmi les redingotes dont la mode autorise diverses formes, le plus grand nombre est à revers droits. Les boutons métalliques diminuent sensiblement et font place aux boutons de soie plate, de la couleur de l'habit. Beaucoup de jeunes gens ont peine à quitter leurs habits verts coupés à l'anglaise, s'arondissant sur la hanche et découvrant la partie inférieure de la poitrine; cela est assez bien pour monter à cheval, mais on ne saurait en approuver la mode.

Les chapeaux ont peu varié, et sont aussi larges d'en haut que d'en bas, quant aux bords, ils sont de moyenne grandeur, et donnent à la coiffure une grâce et une élégance incompatibles avec ces bords exagérés en largeur ou en exigüité.

Les bottes sont toujours pointues et à hauts talons.

VILLE DE LIÈGE.

Garde civique. — Les bourgmestre et échevins, vu l'instruction ministérielle du 21 décembre 1831, d'après laquelle les hommes désignés pour le service du 1^{er} ban de la garde civique et portés comme tels sur le contrôle d'activité, qui depuis leur incorporation ont acquis des droits à une exemption et sont d'intention de les faire valoir, doivent être compris dans une catégorie particulière de la liste alphabétique de chaque levée, afin que leurs réclamations puissent être jugées par le conseil cantonal.

Invitent, en conséquence, les intéressés à se présenter avant le premier décembre prochain au bureau militaire, à l'hôtel de ville, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, pour y être inscrits à cet effet.

L'état de mise en activité du premier ban de ladite garde ayant cessé, les gardes incorporés qui ont contracté mariage en vertu de permissions spéciales du chef du corps autorisées par le département de la guerre, et qui désirent être reportés au troisième ban, sont également tenus de s'y présenter, de même que les membres de la garde sédentaire qui voudront se faire rayer des contrôles, comme ayant accompli leur cinquantième année avant le premier janvier 1836.

La formation de la liste alphabétique ne pouvant être remise au delà du terme indiqué, ce terme est de rigueur, et l'ordre du travail exige que les décisions à intervenir sur les réclamations des retardataires soient ajournées à l'année suivante.

Le présent sera affiché et publié dans les journaux, pour que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance.

Recensement des Patentables.

Les bourgmestre et échevins, informant le public que, conformément aux instructions, ils ont nommé les inspecteurs de police, dans leurs quartiers respectifs, pour procéder, conjointement avec le contrôleur des contributions ou ses délégués, au recensement et aux vérifications prescrites par les articles 35 et 36 de la loi sur les patentes, en date du 21 mai 1819.

Ces opérations auront lieu dans la dernière quinzaine du mois courant.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville.

A l'hôtel de ville, le 4 novembre 1835.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur en date du 30 septembre dernier, portant que le plan de la propriété du sieur Maréchal située au tournant de St-Hubert, et qui doit être expropriée pour cause d'utilité publique, restera déposé pendant huit jours à la régence de Liège;

Vu la loi du 8 mars 1810; Arrêtent :
Ledit plan est à voir au secrétariat de la régence pendant le délai ci-dessus fixé. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent arrêté sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le porche de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de Ste-Croix.

A l'hôtel de ville, le 4 novembre 1835.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

A la demande des amateurs de plusieurs élèves de l'université, la clôture définitive de l'EXPOSITION du TABLEAU à la Salle d'EMULATION, aura lieu le 15 novembre.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 4 novembre.

Naissances : 6 garçons, 4 fille.
Décès : 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jacques Frédéric, âgé de 60 ans, cultivateur, rue Basse-Wez, époux d'Anne Marie Raskinet. — Marie Baiwier, âgée de 71 ans marchande, rue des Ecoilers, veuve en 2^e noces, de Jean Pierre Duval. — Jeanne Catherine Defawe, âgée de 20 ans, tisseuse, quai d'Avroy.

Du 3. — Naissances : 3 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, savoir : Jacques Demeuse, âgé de 72 ans, déservant de la succursale Sainte-Croix — Jean Baptiste Neefs, âgé de 22 ans, charron, à la 4^e batterie d'artillerie en garnison en cette ville.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents de la nommée Marie Beaulieu, âgée de 83 ans, veuve de Henri François Loncin, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

ANNONCES.

LUNDI 16 NOVEMBRE 1835, il PARTIRA tous les jours à 6 1/2 heures du matin, un **CHAR-A-BANC** de chez Mme. THONNONT à Sprimont pour Liège, et à 3 heures après-midi de Liège de chez M. POLIS au pont d'Amersœur, retour pour Sprimont, prix fixé, 1 fr. 50 c.

Un garçon de 14 ans, nommé Wilhelm LUMPES, parlant flamand et allemand, s'est égaré mardi 3, aux environs de la Batte; il a un pantalon gris, une calotte de crin verte, un habit vert; figure ronde, yeux bleus, bouche petite, cheveux châtain. Les personnes qui en auraient connaissance sont priées de le ramener rue Hors Château, devant la fontaine n° 458. 567

VENTE

BIENS COMMUNAUX A SPRIMONT.
 L'administration communale fera **VENDRE** aux ENCHERES le **LUNDI 16 NOVEMBRE** à 10 heures au local ordinaire de ses séances.
 1^o La parcelle en *Chaumont* près de Dolembreux divisée en 47 portions.
 2^o Les 13 portions restant en *Hazée* territoire de Lincé.
 3^o La parcelle en *Lontu* près de Presseux.
 S'adresser pour connaître les conditions au bureau de l'administration à Sprimont. 565

DURINGERS KURGEBAUDE, AUX BAINS DE WIESBADE, UNE LIEUE DE MAYENCE.

Les Actions originales de la Vente par Actions des Etablissements de plaisance et de conversation, dits **DURINGERS KURGEBAUDE** aux Bains de Wiesbade renommés dans toute l'Europe, et dont le premier tirage est fixé au 29 DECEMBRE 1835, se distribuent à raison de **FRANCS 20** la pièce et sur **CINQ** prises ensemble la **SIXIEME** gratis avec Prospectus et Dessin.
 Pour tout ce qui concerne cette Vente s'adresser directement à
 L'administration générale de
LEOPOLD DEUTZ et Cie.,
 Banquiers à Mayence a. l. Rhin

A LA LIBRAIRIE MODERNE, MONTAGNE DE LA COUR, N° 2, ET A SON DÉPOT, RUE DE L'ÉVÊQUE N° 40,

EN VENTE LES 19 PREMIÈRES LIVRAISONS DES OEUVRES COMPLÈTES

LORD BYRON,

TRADUCTION DE M. BENJAMIN LAROCHE,

Précédées de l'histoire de la vie et des ouvrages de lord Byron, par John Galt, avec les notes et commentaires de sir Walter Scott, Thomas Moore, Francis Jeffrey, le professeur Wilson, sir Edgerton Bridges, l'évêque Heber, J. G. Lockart, Ugo Foscolo Shelley, Georges Ellis, Campbell, etc., etc., les variantes du texte, des fac simile, etc., etc.

LA COLLECTION FORMERA 4 BEAUX VOLUMES IN-4°, DIVISÉS EN 120 LIVR. PRIX DE LA LIVRAISON FRANCO POUR LA BELGIQUE, 35 CENTIMES UNE LIVRAISON PAR SEMAINE.

Cette nouvelle traduction des Œuvres de lord Byron est faite sur la dernière édition de Londres, dont elle comprendra toute la matinée. Elle sera beaucoup plus complète que toutes les précédentes; les seuls poèmes de circonstance seront **DIX FOIS** plus nombreux que dans toutes les autres éditions. Quant à la supériorité de cette traduction, le public peut s'en convaincre en comparant les nombreux fragments de Byron, intercalés dans le travail de son biographe John Galt (lequel travail est compris dans les livraisons parues) avec les mêmes fragments des autres traductions.

EN VENTE, A LA MÊME LIBRAIRIE LES 4 PREMIÈRES LIVRAISONS DE

LES FEMMES DE LORD BYRON, COLLECTION DE 36 PORTRAITS

Inspirés d'après les caractères des principales femmes des poèmes de Byron, gravés par les premiers artistes de Londres. La collection paraît en 18 livraisons de deux portraits chacune, les 1^{er} et 15 de chaque mois.

PRIX DE LA LIVRAISON : 2 FRANCS FRANCO POUR LA BELGIQUE.
 Ces souscriptions concourent aux primes de 500, 300 et 200 fr. fondées par la Librairie Moderne.

SAMOKLESKI.

PRIX D'UNE ACTION 20 francs. SIX ACTIONS 100 francs.

VENTE PAR ACTIONS DE LA GRANDE SEIGNEURIE DE SAMOKLESKI

évaluée à 1,375,000 florins, et des sept villages dénommés : Mrukova, Czekay, Pilgrzymka, Zawadka, Kłopotnica, Huta, et Folsz.

Avec une population de 3300 ames, et 4808 arpens de bonnes terres seigneuriales

comprenant 25914 gains en argent de fl. 250.000. 20.000. 15.000. 12.000. 10.000 etc

LE TIRAGE SE FERA DÉFINITIVEMENT ET IRRÉVOCAblement A VIENNE

LE 26 NOVEMBRE 1835.

Pour 200 francs il sera délivré 11 actions et en sus une action bleue, gagnant forcément et privilégiée d'un tirage spécial de primes considérables.

Prospectus français et envoi des listes franc de port. On est prié d'écrire directement à cet effet à

HENRI REINGANUM,

banquier et receveur général à **FRANCFORT s/M. 223.**

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur J. Baudinet, fils, demeurant rue Pierreuse, n° 290, tendante à être autorisé à construire un four à cuire le pain dans la cave de sa maison;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824; arrêtent.
 La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel-de-ville que sur la porte de l'église St. Servais.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande sont invitées à faire parvenir à la régence leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel de ville, le 2 novembre 1835.
 Le président du collège, Louis JAMME.
 Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Duvivier, demeurant faubourg Ste-Marguerite n° 154, tendante à être autorisé à établir une forge de serrurier sur un terrain situé derrière son habitation,

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824; arrêtent.
 La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de Ste-Marguerite.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande, sont invitées à faire parvenir à la régence leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel de ville, le 2 novembre 1835.
 Le président du collège, Louis JAMME.
 Par le collège, le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 4 NOVEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.	108 75	108 75
" fin courant.	109 05	109 00
Trois pour cent, comptant.	81 60	81 35
" fin courant.	81 70	81 60
Naples. Cert. Falc. compt.	99 40	99 35
" un courant.	99 65	99 60
Espagne. Empr. Guebh: compt.	34 3/4	36 0/0
" fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	34 1/2	36 0/0
" fin cour.	00 0/0	00 0/0
3 p. c. compt.	21 1/8	22 0/0
" fin cour.	00 0/0	00 0/0
Cortès, compt.	35 0/0	35 3/4
" fin cour.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortès.	20 0/0	20 3/4
Dette différée.	14 3/8	14 5/8
Emprunt Ardoin.	42 0/0	43 7/8
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	104 0/0	104 0/0
" fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 3/4	101 3/4
" fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	110 0/0	110 1/2

LONDRES, LE 3 NOVEMBRE.

3 p. c. consolidés.	91 3/4	Escompte.	00 0/0
Belg. em 1832 C. D.	103 1/4	Différées.	00 0/0
Holl. dette active.	55 3/8	Passives.	11 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	108 1/2
Portugais 5 p. c.	89 0/0	Bésil, emp. 4 1/2 p.	85 0/0
Id. 3 p. c.	58 0/0	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne cortès.	46 0/0	Colomb	00 0/0

AMSTERDAM, LE 4 NOVEMBRE.

Dette active.	55 5/16	Rente française.	00 0/0
différée.	0 00/000	Métalliques.	99 1/16
Billet de chance.	24 13/16	Russie, H. et C.	104 3/8
Syndic. d'amor.	95 0/0	Esp. rente perp.	00 0/0
3 1/2.	79 3/8	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	117 7/8	Bresiliens.	00 0/0

ANVERS, LE 5 NOVEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterd.	3/4 0/0 perte		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 3/8	P fl. 47	A 46 7/8
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 15	P fl. 12 07 1/2	P
Hamb. p ^r 40 MB	35 1/4	35 1/16	34 15/16
Bruxelles.	1/4 0/0 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			BRÉSIL		
D'ANVERS.			» fl. 500		149 1/2 P
Dette act.	5	104 3/4 A	E. à L. 1824		86 0/0
diff.		43 A	ESPAGNE		
BELGIQUE.			B Guebh.	5	30 3/4 A
Emp. 48 m.	5	101 P	R. P. à Am		31 A
A. B. 1835.			Emp. 1834.		44 1/4 3/4 5/8 P
Ac de la B.			Dette diff.		15
HOLLANDE.			Cortès à P		30 3/4 à 31 et P
Dette act.	2 1/2	88 1/4 A	à L.		30 3/4 à 31 et P
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A	dito Coup		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 3/8	Cert. Falc.	5	92 1/2 P
Lots fl. 100.		254 et A	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	418	Levée 1832	5	101 1/2 A
fl. 500.	4	700	à Ad. 1834	5	98 1/4
POLOGNE					
Lots fl. 300		122 et P			

BRUXELLES, LE 5 NOVEMBRE.

Em. R., fin ct.	101 1/2 P	Naples.	92 0/0
pri. 1 moi.	101 1/2 dt 1 P	Rome.	101 1/2 A
Dette active.	53 0/0 P	Bres. Rothsc.	86 1/4 A
E. de 1832.	100 1/8 P	E. Ardo. 1835.	44 3/4 A 45 P
Act. Soc. Gén.	840 0/0 P	Empr. Guebh.	30 3/4
S. de c. de cy.	147 A 148 P	Pi à Amst.	31 P
Banq. de Belg.	410 P 409 7/8 A	Fin cour.	00 0/0 0/0
S. du c. de S. O.	110 0/0 P	D. différée.	14 1/2 A
S. Hauts-Fourn.	118 1/2 118 P	Cortès à Par.	00 0/0
Banq. fonce	96 1/2	à Londr.	31 0/0 P
S. du Cha. Flenu.	108 1/2 P	Coup. Cortès.	49 1/4 A
Sclessin.	110 1/2 A		
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	CHANGES	
Dette act. Holl.	54 1/2 A	Amsterdam.	3/4 0/0 P
Syndi. d'amort.	00 0/0	Londres ct.	12 1/6 1/4 P
Losr. av. coup.	99 0/0 P	2 mois.	12 40 P
inscript.	103 0/0 A	Paris.	1/8 av. A
Métalliques.	102 1/2 P		

VIENNE, LE 27 OCTOBRE.

Métalliques, 102 1/8. — Actions de la banque 1570.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 4 NOVEMBRE.

Le koff hanovrien Minerva, c. Alberts, venant de Riga, ch. de graine de lin.
 La galliotte hanovrienne Industry, c. Ulfers, v. de Riga, ch. de graine de lin.
 La galéasse mecklenbourgeoise Catharina Maria, c. Zeplien, v. de St-Petersbourg, ch. de graine de lin.
 Le brick norvégien Die Five Sodskende, c. Breche, v. de St-Petersbourg, ch. de graine de lin.
 Le yacht prussien Hercules, c. Kamps, v. de Cologne, ch. de bleu d'azur et bois.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

500 caisses sucre Havane blond ordinaire, de florins 20 à 20 1/4.
 500 caisses canelle de Chine, à 38 cts, cons.
 75 balles coton Surate, prix inconnu.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège